

Diligence raisonnable en matière de droits humains dans le secteur du cacao portant sur le travail des enfants et le travail forcé

La Fondation ICI, partenaire clé des enseignes de la distribution



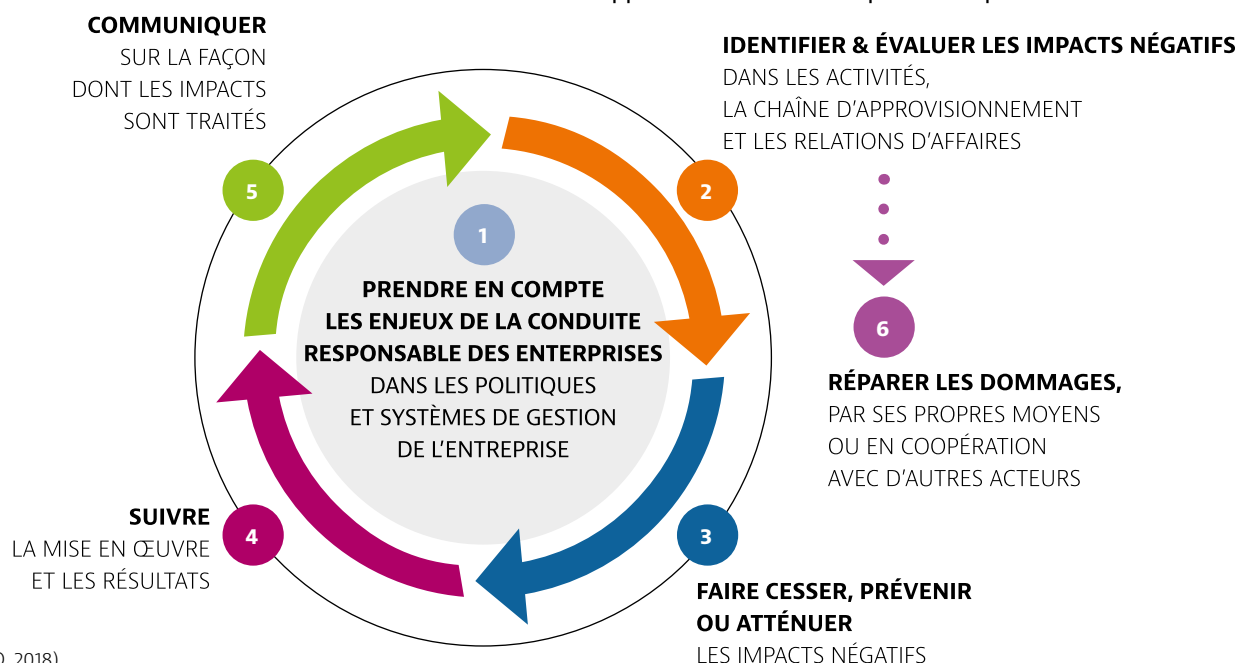
International
COCOA
Initiative

Comme toutes les entreprises, les enseignes de la distribution ont une responsabilité (et de plus en plus une obligation légale) à respecter les droits humains, tant dans le cadre de leurs activités opérationnelles directes que tout le long de leur chaîne d'approvisionnement, en garantissant une diligence raisonnable en matière de droits humains continue et fondée sur les risques. Cela implique d'identifier et d'évaluer les risques et les impacts sur les droits humains, et de prendre les mesures nécessaires à leur traitement et à leur prévention. Dans le secteur du cacao, le travail des enfants et le travail forcé sont reconnus comme risques saillants contre lesquels il faut agir en priorité.

La Fondation International Cocoa Initiative (Fondation ICI) peut vous aider, en tant qu'entreprise de la distribution, à prendre des mesures concrètes visant à assurer avec efficacité une diligence raisonnable en matière de droits humains, avec une attention toute particulière portée au travail des enfants et au travail forcé, et en particulier en ce qui concerne les produits de cacao et de chocolat de vos propres marques.

La Fondation ICI vous accompagne dans la mise en place d'une diligence raisonnable en matière de droits humains efficace

Un mécanisme de diligence raisonnable en matière de droits humains, comme décrit dans les cadres internationaux (tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et le Guide l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises), exige de toute entreprise qu'elle **identifie, prévienne et traite** de manière systématique les risques et les incidences sur les droits humains, y compris le travail des enfants et le travail forcé. C'est en collaborant avec leurs fournisseurs, coopératives et exploitants agricoles, ainsi qu'en travaillant avec les communautés locales, que les enseignes de la distribution peuvent évaluer les préjudices avérés et potentiels et mettre en place des interventions ciblées. Cela permet également de contribuer à une amélioration globale des conditions de travail, d'aider au développement des communautés et d'encourager le recours à des pratiques d'approvisionnement durables, l'objectif ultime étant de favoriser des chaînes d'approvisionnement éthiques et responsables.



Source : (OECD, 2018)

Quelle aide la Fondation ICI peut-elle apporter ?



1

Étape 1

Intégrer les principes d'une conduite responsable des entreprises dans les politiques et les systèmes de gestion



Nous pouvons travailler avec vous pour élaborer ou revoir vos politiques d'entreprise afin qu'elles reflètent fidèlement vos engagements à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé et pour assurer la cohérence entre votre code de conduite, les contrats que vous avez signé avec vos fournisseurs et/ou tous autres accords pertinents. Nous pouvons également vous aider à définir les principales exigences que vous pouvez imposer à vos fournisseurs dans le cadre de vos pratiques d'achat et vous aider à avancer vers une transparence totale de votre chaîne d'approvisionnement.

2

3

6

Étapes 2, 3 and 6

Identifier, prévenir et traiter les impacts négatifs



Compte tenu de la relation indirecte qu'entretiennent les enseignes de la distribution avec les producteurs de cacao, il est parfois difficile d'identifier, d'évaluer et de traiter les enjeux de droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La Fondation ICI peut vous épauler en vous accompagnant dans la mise en place d'un système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) ou en vous aidant à user de votre influence et à dialoguer avec vos fournisseurs pour les encourager à adopter un système de ce type.

Aligné sur les principales étapes de diligence raisonnable en matière de droits humains, un SSRTE permet de sensibiliser les exploitants agricoles, les enfants et la communauté dans son ensemble sur le travail des enfants et sur ses dangers ; d'identifier les enfants en situation de travail des enfants ou à risque de l'être ; d'apporter une aide ciblée aux enfants pour qu'ils n'aient plus à effectuer des tâches dangereuses ; d'assurer un suivi régulier des enfants pour qu'ils ne soient plus en situation de travail des enfants et pour vérifier qu'ils n'ont pas besoin d'une aide supplémentaire. La Fondation ICI peut fournir des conseils et des recommandations pour que tout SSRTE ou système équivalent soit mis en place tout le long de votre chaîne d'approvisionnement, au sein de vos propres activités ou de celles de vos fournisseurs.

Plus particulièrement, des activités de prévention et de remédiation qui peuvent être organisées aussi bien **au niveau de la chaîne d'approvisionnement qu'au niveau des communautés**. La Fondation ICI peut proposer un soutien, des conseils et une assistance à la conception et à la mise en œuvre d'activités de prévention et de remédiation ciblant des enfants en situation ou à risque de travail des enfants, ainsi que leurs familles et leurs communautés. Pour des exemples concrets d'activités de lutte contre les causes fondamentales du travail des enfants, consultez l'encadré intitulé « Quelles sont les activités efficaces pour lutter contre le travail des enfants ? ».

4

5

Étapes 4 and 5

Assurer un suivi de la mise en œuvre et des résultats, et communiquer la manière de traiter les impacts



Nous pouvons vous soutenir à accroître l'efficacité de vos mesures de prévention et de remédiation en vous aidant à dialoguer directement avec les détenteurs des droits des communautés qui vous approvisionnent en cacao. Nous pouvons également vous aider à **communiquer**, auprès des parties prenantes, sur les efforts que vous déployez. Le mécanisme de reporting des membres de la Fondation ICI offre un cadre d'évaluation des impacts sur le terrain et de présentation des résultats.

Quelles sont les activités efficaces pour lutter contre le travail des enfants ?

Voici quelques exemples d'activités de prévention et de remédiation qui permettent de traiter les causes profondes du travail des enfants et du travail forcé :



- **Amélioration de l'accès à une éducation de qualité** en contribuant à la scolarisation des enfants et au maintien de cette scolarisation, en fournissant des livres et des uniformes, en améliorant les infrastructures scolaires comme les classes, les cantines et les toilettes, et en organisant des cours de rattrapage pour les enfants déscolarisés afin qu'ils puissent réintégrer le système éducatif.



- **Inscription des jeunes à des programmes d'apprentissage** pour qu'ils aient la possibilité d'apprendre un métier, de gagner en indépendance financière et d'apporter une aide supplémentaire à leur famille.



- **Soutien aux familles de producteurs pour qu'elles diversifient leurs revenus** en les aidant à créer d'autres activités leur permettant d'avoir des moyens de subsistance supplémentaires, d'économiser de l'argent et d'accéder à des prêts. Cela réduit leur dépendance sur la production du cacao, renforce leur résilience et contribue à l'autonomisation des femmes.



- **Amélioration de l'accès au travail des adultes et à des débouchés vers un travail décent** en formant et en équipant des groupes d'aide aux producteurs pour qu'ils fournissent des services à un prix abordable, réduisant ainsi le risque que les fermiers demandent à leurs enfants d'effectuer des travaux dangereux.



- **Sensibilisation** des producteurs, de leurs familles et de leurs communautés aux dangers du travail des enfants et du travail forcé.

À propos de la Fondation ICI

La Fondation ICI est une initiative multipartite de renommée internationale avec des bureaux en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Suisse qui a pour objectif de faire avancer l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans le secteur du cacao, en unissant les forces des acteurs de l'industrie du cacao et du chocolat, de la société civile, des communautés d'agriculteurs, des gouvernements, des organisations internationales et des donateurs.



www.cocoainitiative.org | info@cocoainitiative.org

ICI Secretariat in Switzerland

Chemin de Balexert 9
1219 Châtelaine | Switzerland
+41 22 341 47 25

ICI National Office in Côte d'Ivoire

Il Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244, Ilot 264
Abidjan-Cocody | Côte d'Ivoire
+225 27 22 52 70 97

ICI National Office in Ghana

No. 16, Djanie Ashie Street
East-Legon | Accra | Ghana
+233 302 998 870

